

# Paiement du dividende

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Galenica SA du 10 avril 2024 a fixé comme suit le dividende par action nominative pour l'exercice 2023, payable à partir du 16 avril 2024 :

Dividende à partir du bénéfice au bilan	CHF 1.10 <sup>1)</sup>
Dividende à partir des réserves issues d'apports de capital	<u>CHF 1.10<sup>2)</sup></u>
Total dividende (brut)	CHF 2.20

<sup>1)</sup> Le dividende à partir du bénéfice au bilan est versé après déduction de l'impôt anticipé de 35%

<sup>2)</sup> Le dividende à partir des réserves issues d'apports de capital est versé sans déduction de l'impôt anticipé

Le dividende sera versé aux actionnaires enregistrés directement à l'adresse indiquée par les actionnaires.

## **Galenica SA**

Le Conseil d'administration

Berne, le 11 avril 2024